



## Ensemble Scolaire Catholique de Cluses

Etablissement Catholique Privé d'Enseignement  
sous contrat d'association avec l'Etat

11 Rue Marcelin Berthelot - 74300 CLUSES

Tél : 04.50.98.33.06 Fax : 04.50.98.65.73

# CONVENTION DE SCOLARISATION EN CLASSES SKI ALPIN (horaires aménagés) ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

### Entre

Le Collège Saint Jean Bosco, et le Lycée général Saint Jean Bosco, représentés par leur chef d'établissement Mme Valérie FELLAY, ci-après dénommé « l'Ensemble Scolaire Catholique de Cluses », en accord avec les clubs sportifs, d'une part :

### Et

Monsieur et/ou Madame .....  
demeurant : .....

Représentant(s) légal(aux),

de l'enfant ....., en classe à horaires aménagés de niveau .....

Discipline sportive .....

Club de rattachement .....

N° de licence FFS .....

de l'enfant ....., en classe à horaires aménagés de niveau .....

Discipline sportive .....

Club de rattachement .....

N° de licence FFS .....

### EN SEPTEMBRE FOURNIR UN CERTIFICAT MEDICAL POUR CHAQUE ELEVE

d'autre part,

## **Il est convenu ce qui suit :**

### **Article 1<sup>er</sup> : Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles votre (vos) enfant(s) sera (seront) scolarisé(s) au sein de l'Ensemble Scolaire Catholique de Cluses ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

### **Article 2 : Obligations de l'élève**

Dans le cadre de la classe Ski, le jeune doit adopter une attitude positive et volontaire !

- En cas de manquement aux règles établies dans le règlement intérieur de l'établissement, de résultats scolaires insuffisants ou de problèmes de comportement,

L'élève pourra être temporairement retenu au collège sur les heures d'entraînement,

et les clubs, en accord avec l'établissement, pourront également refuser momentanément les jeunes aux entraînements.

- En cas d'absence de l'élève à l'entraînement :

La famille doit prévenir par Mail ou SMS, le Club, le Coordinateur ski du collège, et remplir également un billet rose du carnet de liaison, qu'il fera viser par le BVS (Bureau de la Vie Scolaire).

- L'élève, en cas d'absence pour stage de ski, compétitions, ou stage de perfectionnement, s'engage à récupérer le travail et les devoirs effectués en classe pendant son absence. Il ne sera pas dispensé des éventuelles évaluations prévues à son retour par les enseignants.

Si les obligations ci-dessus ne sont pas respectées, une commission de discipline se réunira et pourra désinscrire l'élève de la classe ski.

### **Article 3: Obligations de l'établissement**

L'Ensemble Scolaire Catholique de Cluses s'engage à scolariser votre (vos) enfant(s) pour l'année scolaire, en classe à horaires aménagés, pour lui (leur) permettre la pratique de son (leur) sport hivernal.

En 6<sup>e</sup>, libération des mercredis matins (toute l'année) et des jeudis après-midis en hiver + une semaine en janvier.

En 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, et 3<sup>e</sup>, libération des mardis après-midis, mercredis matins, et vendredis après-midis.

L'établissement met à disposition un local approprié pour entreposer le matériel de ski, mais n'est pas tenu pour responsable des vols ou dégradations de matériel.

Les clubs sportifs s'engagent à assurer l'encadrement extérieur des entraînements, comme convenu avec l'établissement, ils se chargent de la répartition des groupes d'élèves et du choix des sites.

Une appréciation et une note indicatives basées sur l'assiduité /5, la motivation /5, la progression /5, le niveau /5, transmises par les entraîneurs, seront portées sur le bulletin du 2<sup>e</sup> trimestre. La note, n'entrera pas dans le décompte de la moyenne générale, mais par contre elle sera utile à l'élève dans la recherche d'un établissement ou d'une formation post-3<sup>ème</sup> ou post-bac.

#### **Article 4 : Obligations et engagement moral des parents**

- Le(s) parent(s) s'engage(nt) à fournir une attestation du club dans lequel leur enfant est licencié. Cette attestation doit mentionner le numéro de leur licence FFS.
  
- Le(s) parent(s) s'engage(nt) à fournir chaque année un certificat médical.
  
- Les parents ont pris note que les élèves ont l'obligation de participer aux entraînements prévus dans le cadre des horaires aménagés, ainsi qu'aux compétitions organisées par l'UGSEL (Union Générale et Sportive de l'Enseignement Libre), et l'Etablissement dans le cadre de l'Association Sportive.  
Concernant les heures d'EPS au collège, les élèves ont l'obligation d'y assister, y compris sur la période hivernale des horaires aménagés.

Dans le cas d'une dispense médicale « inaptitude totale », l'élève ne devrait pas pouvoir pratiquer l'EPS au collège, ni les entraînements ou compétitions de ski.

#### **Article 5 : Convention financière**

- Le(s) parent(s) reconnaît (ssent) avoir pris connaissance du coût supplémentaire de 100 €, qui leur sera demandé à titre d'adhésion. Cette somme permet d'assurer les frais de fonctionnement, d'organisation des entraînements et des compétitions de ski UGSEL, l'achat de matériel, l'organisation de sorties éventuelles sur d'autres stations en cas de manque de neige, et l'organisation éventuelle d'une sortie de fin de saison.

- Les transports ne sont pas organisés par l'établissement, il convient à chaque famille de se mettre en rapport avec leur club respectif.
- Le(s) parent(s) s'engage(nt) à prendre, à sa(leur) charge, l'achat du forfait annuel « Grand Massif ».

**Article 6 : Durée et résiliation du contrat**

La présente convention est valable pour l'année scolaire. Elle peut être dénoncée élève par élève, suivant les mêmes modalités que la convention familiale.

**Article 7 : Droit d'accès aux informations recueillies**

Les informations recueillies dans les documents annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives des établissements.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au Rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Je (nous) reconnais(sons) avoir pris connaissance de la présente convention :

A ....., le .....

Signature des parents :

Signature de l'élève :

Signature du chef d'établissement :

Signature des 2 coordinateurs : classe ski et EPS:

Valérie FELLAY

Dominique BONNAZ / Samuel GUIGNARD